

BAREME HONORAIRES

TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION :

(Honoraires TTC à la charge du vendeur)
Mandat de 6 mois (avec période irrévocable de 3 mois)

Prix de vente	Montant honoraires
0-100 000 €	Maximum 6,5% (minimum 6 000 € TTC)
100 001 €-250 000 €	Maximum 5,5%
250 001 €-400 000 €	Maximum 4,5%
> 400 001 €	Maximum 4 %

TRANSACTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE

(Honoraires HT à la charge du vendeur) – (TVA en sus selon au taux en vigueur)
Mandat de 6 mois (sauf négociation particulière)

Prix de vente	Montant honoraires
0-100 000 €	Maximum 6,5%
100 001 €-250 000 €	Maximum 6%
> 250 001 €	Maximum 5%

LOCATION IMMOBILIER D'HABITATION

A la charge du propriétaire :

- Honoraires entremise / négociation : Maximum 100 € TTC
- Visite, constitution dossier locataire, rédaction bail :
10 € TTC / m² de surface habitable en zone tendue
8 € TTC / m² de surface habitable en zone non tendue
- Etat des lieux location vide ou meublée :
3 € TTC / m² de surface habitable

A la charge du locataire :

- Visite, constitution dossier locataire, rédaction bail :
10 € TTC / m² de surface habitable en zone tendue
8 € TTC / m² de surface habitable en zone non tendue
- Etat des lieux location vide ou meublée :
3 € TTC / m² de surface habitable

(Cas particulier : box / parkings / garages)

100 € TTC à la charge du propriétaire

100 € TTC à la charge du locataire

Les honoraires comprennent les frais de visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, l'état des lieux.

LOCATION Immobilier d'entreprise (baux commerciaux ou professionnels)

A la charge du bailleur :

Maximum 15 % HT du montant du loyer annuel HT / HC

A la charge du preneur :

Maximum 15 % HT du montant du loyer annuel HT / HC

(TVA en sus selon au taux en vigueur)

Les honoraires comprennent les frais de visite, la constitution du dossier.

Rédaction de bail : maximum 1000 € HT soit 1200 € TTC selon type de bail

Renouvellement de bail ou avenant au bail : maximum 500 € HT soit 600 € TTC selon type de bail

Toute autre prestation particulière fera l'objet d'un devis.

Etat des lieux :

Surface jusqu'à 100m² : 150 € HT soit 200 € TTC

100 - 250 m² : 300 € HT soit 360 € TTC

250 - 500 m² : 600 € HT soit 720 € TTC

> 500 m² : SUR DEVIS

GESTION Immobilier d'habitation

Maximum 7 % TTC des loyers encaissés suivant la typologie du bien, le nombre de lots gérés et les prestations prévues au mandat

Assurance loyers impayés (habitation) : 2,18% TTC du montant des loyers, charges et taxes.

Assurance Propriétaire Non Occupant :

Appartement = 63 € TTC / lot / an

Maison = 128 € TTC / lot / an

Local professionnel ou commercial : 170 € TTC/lot/an

Garage : 52 € TTC/lot/an

Carence locative : sur devis

GESTION Immobilier d'entreprise (baux commerciaux ou professionnels)

Gestion complète : Maximum 6% HT des loyers HT perçus selon typologie (7.20 % TTC)

Gestion technique, gestion de charges : sur devis.

D'autres honoraires pourront être perçus en fonction des demandes spécifiques du propriétaire - ils feront l'objet d'une négociation.

- **Forfait gestion courante d'une copropriété**

Maximum 250 € HT par lot principal, soit 300 € TTC (selon prestations techniques de la copropriété, nombre de lots, ...)

- **Frais postaux** : frais réels
- **Frais bancaires** : frais réels
- **Recouvrement des impayés** (à la charge du débiteur) :

Mise en demeure par LRAR = 25 € HT - 30 € TTC

Relance après mise en demeure = 28 € HT - 33,60 € TTC

Constitution et transmission dossier huissier de justice = 200 € HT - 240 € TTC

- **Frais de mutation** (à la charge du vendeur) :

Réalisation du pré-état daté à la demande du copropriétaire (sur devis accepté) : 108.33 € HT soit 130 € TTC

Etablissement de l'état daté : 316,67 € HT soit 380 € TTC

Opposition sur vente : 144 € TTC

- **Prestations particulières hors forfait :**

Tarif horaire : 94 € HT de l'heure soit 112.80 € TTC

- **Autres prestations** (suivi travaux, études techniques, Assemblée Générale Supplémentaire, interventions en dehors des jours et des heures ouvrables, ...) :

Sur devis